

Centre de Recherche
et de Statistique de la Population
15, rue de la Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél : (1) 46 33 99 41

RECENSEMENT GENERAL DE
LA POPULATION ET DE L'HABITAT

LE QUESTIONNAIRE MENAGE :
PRESENTATION ET OBJECTIFS

-
1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU QUESTIONNAIRE
 2. OBJECTIFS DES COLONNES 1 A 34
 3. DE QUELQUES DEFINITIONS UTILISEES
 - 3.1 Date de référence
 - 3.2 Période de référence
 - 3.3 Espace de référence

Après le choix définitif du questionnaire-ménage du Recensement, il apparaît utile de rappeler les raisons qui ont dicté ce choix et les possibilités ainsi offertes à l'analyste par les questions retenues.

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU QUESTIONNAIRE.

PAGE 1 : Identification et récapitulation

- + A remplir dès l'arrivée de l'agent recenseur dans un ménage :
 - Identification du questionnaire.
Justification : repérage correct et exhaustif de tous les ménages dans l'espace ; lieu de résidence habituelle des résidents (cf. colonne 12).

- + A remplir après le recensement du ménage :
 - Dépouillement préliminaire de la population résidente.
Justification : disposition des premiers résultats dès la fin du dénombrement (population légale).
 - Nombre de noyaux familiaux.
Justification : information sur la composition des ménages à déterminer par l'agent recenseur sur le terrain.
 - Identification de la feuille :
Pour éviter la perte de feuilles de ménage, au cas où plusieurs feuilles sont utilisées pour un même ménage.

PAGES 2 ET 3 : Renseignements individuels

- Intitulé : (Date de passage, identification de l'agent recenseur et du chef d'équipe).
Justification : situation de l'information dans le temps et des responsabilités de la collecte.
- Séparation de la population en deux catégories selon l'âge (Toute la Population- Pop. de 6 ans et plus).
Justification : allègement de la collecte des informations sur le terrain et de la codification (par exemple, il sera inutile de poser la question sur les diplômes à un enfant de 5 ans, ou de codifier l'état matrimonial pour les personnes de moins de 6 ans).
- Séparation de la population en deux catégories selon la situation de résidence (Résidents - Visiteurs).
Justification : inscription de tous les résidents

selon un ordre logique en commençant par le chef de ménage ; limitation des oublis de visiteurs en incitant l'agent recenseur à demander systématiquement s'il y a des visiteurs ; allègement du questionnaire grâce à la suppression de la colonne "Résidence habituelle" pour les résidents (information figurant déjà en page 1) et de la colonne "Situation de résidence" pour les visiteurs ; de plus, cette disposition facilite le dépouillement préliminaire des résidents et la codification.

- Ordre des questions : il est justifié par la nécessité de conférer à la collecte un aspect logique : détermination de la composition du ménage en fonction de la situation de résidence (colonnes 1 à 6) ; âge et lieu de naissance (colonnes 7 à 11) ; résidence et nationalité (colonnes 12 à 16) ; instruction et activité (colonnes 17 à 22) ; enfin état matrimonial (colonne 23) à ne poser qu'à la population de 6 ans et plus

- "Observations" : les renseignements figurant sous cette rubrique sont destinés à faciliter les contrôles de cohérence sur le terrain et d'aider l'exploitation en exposant les problèmes rencontrés éventuellement.

PAGE 4 : Renseignements concernant le ménage

- Données sur les événements (naissances et décès) qui se sont produits dans le ménage les 12 derniers mois (colonnes 24 et 25).
- Données sur l'habitat du ménage (colonnes 26 à 34).

2. OBJECTIFS DES COLONNES 1 A 34.

Chaque colonne du questionnaire ménage a soit un objectif purement interne au questionnaire pour faciliter la collecte, soit un objectif de recueil de renseignements, soit les deux à la fois. Chacune des données peut ou non être utilisée directement à des fins de planification ou autres. La liste ci-après est purement indicative.

N° de la Colonne (1)	Intitulé (2)	Objectifs internes au questionnaire (3);	Information obtenue (4)	Utilisations (exemples) (5)
1	Numéro d'ordre	Repérage correct des individus et exhaustivité (repérage facilité des femmes ayant accouché et figurant en page 4 et des personnes dont on parle en "observations")	-	-
2	Noms et prénoms	Repérage correct des individus au sein d'un même ménage en évitant les confusions pour les renseignements individuels	-	-
3	Lien de parenté	Repérage correct des individus	Composition des ménages	Etudes sociologiques
4	Sexe	Repérage correct des individus	Population selon le sexe (croisement avec les autres variables)	Planification toutes branches, projections (à la suite du croisement avec les autres variables)
5	Situation de résidence	Repérage correct des individus, en limitant les omissions et les doubles comptes (exhaustivité)	Population selon la situation de résidence	Etudes sociologiques (déplacements temporaires)
6	Durée absence ou visite	Repérage correct des individus en éliminant les résidents absents depuis plus de 6 mois et en comptant les visiteurs en visite depuis plus de 6 mois com-résidents.	Absence ou visite selon la durée	Etudes sociologiques

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
7, 8 9	Date de naissance Age	Repérage correct des individus, cohérence interne du questionnaire (l'âge figure seul pour ceux qui ne connaissent pas leur date de naissance)	Population selon l'âge (croisement avec les autres variables)	Planification toutes branches, projections (à la suite du croisement avec les autres variables)
10, 11	Lieu de naissance	-	Population selon le lieu de naissance tant au niveau local (localité) qu'au niveau national (arrondissement du pays)	Etudes géographiques (migrations)
12	Résidence habituelle	-	Résidents selon le lieu : localisation de la population (population légale des circonscriptions administratives : renseignement figurant en page 1)	Administration générale
			Visiteurs selon leur lieu de résidence (renseignement figurant en colonne 12)	Etudes sociologiques; éventuellement planification après remplacement des résidents absents par les visiteurs
13	Avez-vous déjà habité dans un autre arrondissement ?	Question destinée exclusivement à faciliter le remplissage du questionnaire (en cas de réponse négative, les colonnes 14a à 15 ne sont pas à remplir), l'exhaustivité de l'information, les contrôles et la codification.	-	-

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
14a, 14b 15	Résidence habituelle (durée) Résidence antérieure	-	Population par circonscription administrative selon la date d'arrivée et le lieu de résidence antérieure	Aménagement du territoire, planification, perspectives de migrations (croissance urbaine) études géographiques
16	Nationalité	-	Population selon la nationalité	Administration
17 18	Instruction (Niveau) Instruction (Diplôme)	-	Population selon le niveau d'instruction et le diplôme obtenu (croisement avec d'autres variables)	Planification de l'enseignement, planification générale, études socio-économiques
19	Situation d'activité	-	Population active et inactive selon leurs composantes ; taux d'activité	Planification générale
20	Emploi	-	Population employée ou ayant été employée, selon l'emploi	Planification, études socio-économiques
21	Statut dans l'emploi	-	Population employée ou ayant été employée, selon le statut dans l'emploi	Etudes socio-économiques
22	Branche d'activité	-	Population employée ou ayant été employée, selon la branche d'activité dans l'entreprise	Planification, études socio-économiques
23	Etat matrimonial	-	Population selon l'état matrimonial	Etudes sociologiques Etudes démographiques
24	Naissances des 12 derniers mois	-	Naissances selon l'âge de la mère, taux de natalité, taux de fécondité par âge	Etudes démographiques Projections, planification
25	Décès des 12 derniers mois	-	Décès selon l'âge au décès, taux de mortalité, taux de mortalité par âge	Etudes démographiques Projections, planification
26 à 34	Questions sur l'habitat	-	Données qualitatives sur l'habitat du ménage	Planification spécialisée au sein de divers ministères ; Etudes socio-économiques

3. DE QUELQUES DEFINITIONS UTILISEES .

3.1 Date de référence ;

En théorie, si tout le monde est recensé par rapport à la même date de référence : la nuit du recensement, on limite les omissions et les double-comptes. Ainsi, un résident absent sera automatiquement compté comme visiteur dans un autre ménage, aux échanges avec l'extérieur près.

En réalité, l'utilisation de la nuit du recensement soulève un certain nombre de problèmes tous liés au fait que le recensement ne peut se faire en un seul jour. Ces problèmes sont de deux types : mauvaise utilisation du concept, problèmes psychologiques.

- Mauvaise utilisation du concept :

L'agent recenseur a toujours tendance à considérer la situation dans un ménage au moment même de son passage plutôt que de s'en référer à une date qui devient de plus en plus lointaine au fur et à mesure du déroulement du recensement. De plus, il est très difficile à une personne recensée de se souvenir exactement de la situation qui prévalait il y a déjà plusieurs jours, par exemple de donner des renseignements sur un visiteur parti entre la nuit du recensement et le passage de l'agent recenseur.

- Problèmes psychologiques :

L'utilisation du concept de nuit du recensement entraîne de nombreuses difficultés que l'agent recenseur a du mal à comprendre. Ainsi, il faudrait recenser les personnes décédées entre la nuit du recensement et la date du passage de l'agent recenseur, et les considérer comme vivantes (comment demander les renseignements sur elles ?), les visiteurs présents la nuit du recensement et repartis entre-temps (comment obtenir des renseignements exacts à leur sujet ?), les personnes émigrées depuis la nuit du recensement (comment obtenir des renseignements sur les ménages émigrés ?).

Parallèlement, il ne faudrait pas recenser les

enfants nés depuis la nuit du recensement et vivants, les visiteurs présents devant l'agent recenseur mais absents la nuit du recensement (pour lesquels on pourrait obtenir des renseignements facilement), les personnes immigrées depuis la nuit du recensement. En outre, un résident présent devant l'agent recenseur mais qui n'était pas là la nuit du recensement, devrait être considéré comme absent et inversement.

Devant ces difficultés, il a été décidé de prendre comme date de référence, la date de passage de l'agent recenseur. La date de référence pour tous calculs futurs découlant du recensement est alors la date moyenne des passages, en pratique la date moyenne du recensement.

La définition des diverses catégories de population à recenser est la suivante :

- Résident présent : personne habitant habituellement dans le ménage, et qui a passé la nuit précédant l'interview dans le ménage.

- Résident absent : personne habitant habituellement dans le ménage, mais qui n'a pas passé la nuit précédant l'interview dans le ménage.

- Visiteur : personne n'habitant pas habituellement dans le ménage, mais qui a passé la nuit précédant l'interview dans le ménage.

La prise en compte de la nuit précédant le passage de l'agent recenseur est nécessaire pour d'une part ne pas compter comme absente une personne sortie pour quelques heures seulement (marché, puits, champs, etc), et d'autre part de ne pas compter comme visiteur un "badaud" venu assister à l'interview.

3.2 Période de référence :

Les différentes catégories de personnes à recenser ainsi définies, il est nécessaire de définir la résidence elle-même. Dans un souci d'homogénéité avec la plupart des enquêtes récentes, une période de référence de 6 mois a été conventionnellement retenue. Ainsi, une

.../

personne habitant depuis plus de 6 mois dans un ménage sera considérée comme résidente dans ce ménage ; une personne partie depuis plus de 6 mois n'est pas à compter ; une personne habitant depuis moins de 6 mois dans un ménage sera considérée comme visiteur dans ce ménage, sauf exception (en cas d'immigration définitive dûment vérifiée).

3.3 Espace de référence :

Pour qu'une information sur un lieu soit exploitable, il est nécessaire que ce lieu soit connu à l'endroit où s'effectue la codification. Cela implique que l'agent recenseur ait au départ la liste exhaustive des unités administratives à inscrire et que cette même liste soit utilisée par le codifieur. Dans le cas contraire, on s'expose à se trouver en présence de nombreux lieux qu'il est impossible de rattacher à une unité administrative connue et donc à une perte d'information.

Actuellement, la liste exhaustive des plus petites unités administratives qu'il soit possible de dresser est la liste des cantons*. Cependant, une telle liste comporterait plus de 800 noms et serait excessivement lourde pour un recensement général. C'est pourquoi on a préféré retenir l'arrondissement (environ 140 unités), unité clairement délimitée sur la carte.

Ainsi, le lieu de résidence habituelle, le lieu de naissance, et le lieu de résidence antérieure seront immédiatement exploitables au niveau de l'arrondissement. Le lieu de résidence habituelle pourra être exploité ultérieurement au niveau de la localité sur le plan national (en disposant à la suite du recensement d'une liste sûre et exhaustive des localités). Le lieu de naissance, quant à lui, pourra être exploité au niveau de la localité sur le plan régional ultérieurement (les "localités" de naissance ne correspondant pas forcément à une localité effective inscrite sur la liste, mais peut-être simplement à un "lieu-dit" inconnu ailleurs que sur le plan local puisque la liste n'est pas disponible sur le terrain au départ).

* Equivalents : chefferies, groupements, lamidats, customary courts, etc. .../

La définition retenue implique parallèlement une définition de la migration : sera considéré comme migration tout changement de résidence avec changement d'arrondissement, un changement de résidence au sein d'un même arrondissement ne constituant pas une migration (arrondissement de résidence antérieure identique à l'arrondissement de résidence habituelle)./-

P. GUBRY
DIVISION DE LA METHODOLOGIE

JUILLET 1975.